

Rencontre tenue le : 20 mai 2026

Heure : 9 h

Endroit : Hôtel Welcominns – Salle Pierre Boucher
1195, rue Ampère
Boucherville (Québec) J4B 7M6

Numéro de dossier : 07-1600-01-04

Secteur : Offices du secteur agroalimentaire et UPA

9 h : Début de la rencontre

Personnes présentes :

Pour la Régie :

M^{me} Judith Lupien, présidente et régisseuse
M^e Frédéric Gouin, régisseur
M^e Thomas Kenmegne, secrétaire
M^e Claudine Martineau-Langevin, conseillère juridique
M. Mankan-Mohammed Koné, conseiller économique

Pour l'UPA :

M. Martin Caron, président général
M^{me} Stéphanie Levasseur, 1^{re} vice-présidente générale
M. Julien Pagé, 2^e vice-président général
M. Charles-Félix Ross, directeur général
M^{me} Magali Delomier, directrice générale adjointe
M^{me} Isabelle Bouffard, directrice recherche et politiques agricoles
M^e Vanessa Hergett, directrice du service juridique
M^e Myriam Robichaud, avocate
M^{me} Amina Baba-Khelil, coordonnatrice mise en marché et aide aux groupes

Pour les offices :

M^{me} Isabelle Lapointe, directrice générale, PPAQ
M. Keven Beauchemin, directeur général adjoint, PPAQ
M. Raphaël Vacher, président, AADQ
M. Martin Darveau, directeur général adjoint, PBSQ
M. Steve Harrison, directeur général, PBQ
M^{me} Jasmine Sauvé, directrice générale, APFFQ
M. Benoît Legault, directeur général, PGQ
M. Daniel Gobeil, président, PLQ
M^{me} Geneviève Rainville, directrice générale, PLQ
M. Guillaume Bernard, président, SPLQ

M. Pascal Forest, président, PLTQ
M^{me} Mélanie Noël, directrice générale, PLTQ
M. Sylvain Lapierre, président, FPOQ
M. Denis Frenette, directeur général, FPOQ
M. Jimmy Lapointe, président, LÉOQ
M. Jérôme-Antoine Brunelle, directeur général, PPQ
M^{me} Jennifer Gagné, directrice générale, PPTQ
M. Louis-Philippe Roy, président, ÉPQ
M^{me} Sophie Perreault, directrice générale, ÉPQ
M^{me} Mélanie Savard, directrice générale adjointe, ÉVQ
M. Jean-Luc Poirier, directeur, ASHOQ

Pour le MAPAQ :

M^{me} Laurence Robert, analyste
M. Alexandre Genois, analyste

1. Mot de bienvenue et présentations

M^{me} Lupien souhaite la bienvenue aux participants et un tour de table est effectué pour permettre à chacun des participants de se présenter.

2. Présentation de l'ordre du jour

M^e Kenmegne présente l'ordre du jour.

3. Rencontres du cadre d'échanges

M^e Kenmegne fait un bref rappel des rencontres du cadre d'échanges tenues depuis le 26 septembre 2024, date de la première rencontre.

4. Sujets de la Régie

a) Développements récents

M^{me} Lupien présente la chronologie de la transformation de la Régie depuis 2015 en mettant l'accent sur les développements intervenus dans la dernière année. Cette transformation touche notamment aux éléments suivants :

i. Restructuration administrative et locaux

M^{me} Lupien indique que la Régie a fait l'objet d'une restructuration administrative en novembre 2025. Elle explique les objectifs de cette réorganisation et présente le nouvel organigramme de la Régie.

Elle ajoute qu'en application des orientations gouvernementales, les différents locaux de la Régie seront réaménagés de manière à optimiser les espaces de travail.

ii. Révision des services – état d'avancement

M^{me} Lupien mentionne qu'au 31 mars 2026, 85 % des services de la Régie étaient révisés. Elle ajoute que la révision des services de la Régie a permis à celle-ci de passer de 46 services en 2021 à 32 aujourd'hui. Par cette révision, la Régie examine les services qu'elle rend, afin d'en évaluer la pertinence, la performance et l'efficience avec comme orientation que la Régie recentre ses services sur sa mission.

iii. *Loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*

M^{me} Lupien présente les cinq mesures incluses dans la Loi n° 7 qui modifient la Loi M-35.1. Ces mesures, qui visent à accroître l'efficacité de la Régie, sont les suivantes : la réduction du nombre de vice-présidents de 3 à 2; la réduction du quorum des régisseurs pour décider de certaines affaires simples; la modification du moyen de publication de certains avis; la simplification du processus relatif aux citations à comparaître; l'officialisation de la médiation.

b) Mode alternatif de règlement des différends (médiation)

M^e Martineau-Langevin rappelle la disponibilité du service de médiation à la Régie pour les demandes quasi-judiciaires. Elle clarifie la distinction entre le service de conciliation et celui de médiation.

- c) Transformation numérique : services en ligne de la Régie
M. Koné présente les principaux changements intervenus dans la dernière année en lien avec les déclarations d'intérêts commerciaux des administrateurs.
M^e Martineau-Langevin ajoute que la Régie finalise présentement son service de dépôt de demandes en ligne. Elle présente le nouveau formulaire de demande. Le projet de formulaire est actuellement en consultation, et M^e Martineau-Langevin invite les participants à transmettre leurs commentaires. Elle précise que cette phase de consultation sera suivie d'une phase d'ajustement avant la mise en ligne prévue au début de juillet.
- d) Vers une nouvelle planification stratégique
M^e Gouin fait un retour sur les thèmes abordés dans le Plan stratégique 2021-2026 de la Régie.
Il présente ensuite les différentes étapes complétées jusqu'ici en lien avec la nouvelle planification stratégique 2026-2031, notamment les choix liés aux enjeux et orientations. Un exercice de remue-méninges est alors mené avec les participants, lesquels sont invités à alimenter la réflexion sur cette planification stratégique.

5. Sujets des offices

Les PLQ annoncent qu'ils souhaitent ajouter deux sujets à l'ordre du jour, à savoir : l'évaluation périodique, d'une part, et l'approbation réglementaire, d'autre part.

- a) Principaux enjeux rencontrés au cours de la dernière année et anticipés pour l'année à venir
Les participants n'ont pas soulevé d'enjeu spécifique en lien avec ce point.
- b) Évaluation périodique
Les PLQ reviennent sur le processus d'évaluation périodique, notamment la participation d'autres membres de la filière aux séances publiques d'évaluations périodiques. Ils suggèrent que la Régie accompagne ceux-ci afin que les interventions répondent aux objectifs visés par l'évaluation périodique.
- c) Approbation réglementaire
Les PLQ mentionnent que l'approbation réglementaire est le fruit d'un processus démocratique et que permettre aux personnes intéressées de faire des observations sur des projets de règlements peut engendrer des enjeux de cohésion au niveau des producteurs ou de la filière.
M^{me} Lupien répond que la Régie prend en compte le processus démocratique tenu par les offices de mise en marché. Par ailleurs, afin d'alléger le processus de consultation, la Régie a récemment opté pour des observations par écrit lorsque le contexte le permet.

6. Prochaine rencontre

Il est convenu que la prochaine rencontre se tiendra à la même période en 2027, en présentiel et si possible au même endroit que cette année.

7. 12 h 15 : Levée de la rencontre